

Votre prochaine éco-solution  
**Définir une charte  
d'achats responsables**



## MIEUX COMPRENDRE

La rédaction d'une charte ou d'une politique d'achats responsables est un des actes fondateurs pour la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale d'une Organisation (RSO). Elle permet de définir des critères d'exigences pour que vos achats de biens et de services

aient un impact environnemental et sociétal réduit. Par ailleurs, elle indique clairement à vos fournisseurs et à tous vos partenaires que vous êtes engagé dans **une démarche d'amélioration continue** à laquelle ils peuvent participer.

## Passer à l'action !

Voici comment **construire** sa démarche et **prioriser** ses engagements.

### CONSTRUIRE SA DÉMARCHÉ ÉTAPE PAR ÉTAPE

- 1 Réaliser un état des lieux de ses pratiques** : déterminer les familles d'achats pour lesquelles vous souhaitez vous engager : électroménager, nettoyage, mobilier, nourriture...
- 2 Prioriser ses enjeux**, c'est-à-dire les principes directeurs qui guideront vos achats responsables : préférer les fournisseurs régionaux, privilégier des produits et des services certifiés, réduire ses consommations d'eau et d'énergie, produire moins de déchets, améliorer la diversité, l'inclusion, et les conditions de travail de ses employés, etc..
- 3 Préparer des cahiers des charges types** avec des **critères sociaux** et/ou **environnementaux** : privilégier les **labels** (papier Ange Bleu, meubles en bois FSC ou PEFC, impression avec des encres sans solvants...), les **démarches différenciantes** (1% pour la planète, ISO 26000...), et le **recours à des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**.
- 4 Lister ses fournisseurs** : échanger avec eux sur vos engagements réciproques. C'est parce qu'ils auront été associés à la démarche qu'ils progresseront à vos côtés.

- 5 Formaliser sa politique d'achat** pour mieux la partager : vous pouvez l'afficher, la mettre en ligne, rédiger quelques lignes dans votre livret de bienvenue, etc. Mais utiliser un langage clair qui précise des principes directeurs facilement compréhensibles par toutes les parties concernées.

### CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS

- ✳ **Privilégier les équipements faiblement énergivores** : les congélateurs et les sèche-linge sont les appareils qui ont la plus grosse consommation électrique annuelle (un peu plus de 300 kWh), devant les lave-vaisselle (200 kWh), les fours et plaques de cuisson (150 kWh) et enfin les lave-linge (100 kWh) (Source ADEME / Que Choisir). Concernant les **sèche-linge**, préférer les modèles professionnels **avec pompe à chaleur**, dont l'énergie de séchage est inférieure à **0,3 kWh par kg de linge pour un cycle de séchage max de 90 minutes**.
- ✳ **Privilégier les équipements économes en eau** : acheter des **lave-linge** dont la consommation d'eau ne dépasse pas **7 litres par kg de linge lavé et par cycle**, et préférer les programmes longs et à basse température. Rechercher les **lave-vaisselle** qui affichent une consommation d'eau inférieure à **10 litres par cycle**.
- ✳ **Choisir des meubles frigorifiques** avec des gaz ayant un faible pouvoir de réchauffement global (**PRG**), c'est-à-dire **émettant peu de gaz à effet de serre**. Voici ceux avec le meilleur PRG : le **R290** / propane, le **R600a** / isobutane et le **R744** / CO<sub>2</sub>.

## CHOISIR SES ALIMENTS

Globalement préférer des **produits de saison, locaux et biologiques, en vrac** ou en grande contenance.

- Choisir les **viandes** issues d'élevages extensifs, en polyculture-élevage ou labellisées (Nature et Progrès, Demeter, Ecolabel Européen.)
- Privilégier une **pêche locale**, artisanale, faite avec de petits bateaux et peu impactante (ligne, casier, senne).
- Proposer systématiquement un **plat végétarien à la carte**.
- Opter pour les **légumineuses** : elles sont 8 fois moins chères que la viande rouge et 4 fois moins chères que la volaille ou le porc par gramme de protéines ingérées.



### POINT D'ATTENTION

Les **lessives** contiennent souvent des parfums, des conservateurs et des tensioactifs à base de pétrole. Elles ont un impact colossal sur la pollution de nos écosystèmes aquatiques. Privilégier les lessives avec le label « **Ecocert : Ecodétergent à base d'ingrédients biologiques** ». Éviter également le lavage trop fréquent des textiles synthétiques qui libèrent des **microparticules de plastiques** dans les eaux usées.



### TRUCS ET ASTUCES

Acheter « responsable », c'est aussi pouvoir **réparer**. Exiger un **bon indice de réparabilité (IR)**. Son affichage est obligatoire depuis le 10 février 2020 et permet de lutter contre l'obsolescence programmée.

**Penser à acheter d'occasion** : la proportion des Français qui achètent d'occasion a doublé entre 2009 et 2018. Pour cela, se rapprocher des **acteurs du réemploi et de la réparation** :

- Favoriser le réemploi avec l'Association Régionale des **Ressourceries**.
- Dénicher un artisan réparateur avec le **programme Répar'acteurs**.
- Trouver ou créer un **Repair café** près de chez vous.

## CHOISIR SES TEXTILES

4 % de l'eau potable dans le monde est utilisée pour fabriquer nos vêtements (Source Fondation Ellen MacArthur).

### • Privilégier les labels :

- Le label **MADE IN GREEN by OEKO-TEX®** a le niveau d'exigences le plus élevé (environnemental et social).
- Le label **Global Organic Standard (GOTS)** garantit un coton bio sans substance toxique dans la fabrication ou l'impression, et le respect de conditions de travail décentes.
- **Max Havelaar** garantit un coton équitable sans OGM ni substance chimique dangereuse.
- **BioRé, Ecolabel européen, Ecocert et Bio-Partenaire** sont également des labels de confiance.
- Le label **France Terre Textile** et la certification **Origine France Garantie** garantissent le « Made in France ».

• Privilégier les **fibres recyclées** comme le coton qui peut être issu de jeans recyclés.

• Préférer les **fibres dont la culture est peu gourmande en eau et en pesticides** comme le chanvre et le lin.

• Préférer les **textiles non teints ou teints à partir de végétaux**.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **coût global** désigne l'ensemble des dépenses engagées pour un bien tout au long de sa vie. Il recouvre ses coûts d'achat, de fonctionnement (consommations d'eau et d'énergie), de maintenance et jusqu'à son coût éventuel de destruction. Si l'on raisonne en coût global **sur 10 années, le surcoût éventuel de l'investissement** dans des équipements durables ne représente qu'entre **10 et 20 %**.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, le classement « de A+++ à D » a cédé la place à celui de « A à G ». Un appareil auparavant classé A+ correspond maintenant à « C ». Il importe donc de **privilégier des modèles d'indice efficacité énergétique A**.

## En savoir plus

- **Carteco** : solutions d'achats sociologiquement et écologiquement responsables.
- **Guide Topten** : guide d'achat de produits économes en énergie.
- **Tous les labels environnementaux** passés à la loupe par l'ADEME.

- **34 fiches de synthèse** sur les impacts environnementaux des produits et les labels associés - La librairie ADEME.
- **L'Observatoire des achats responsables**.
- **La carte des ressourceries**.